**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE** 

**COMMUNE DE GOULVEN** 

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015** 

Envoyé en préfecture le 27/04/2015 Reçu en préfecture le 27/04/2015

Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-04\_2015-DE

Mairie 29890 GOULVEN

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

Tel: 02.98.83.40.69

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

Fax: 02.98.83.56.29 **DESTOUR)** 

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

mairie.goulven@wanadoo.fr

a) Commune

Mr le Maire donne la parole à Mr Régis FEGAR qui présente le budget communal article par article. Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice 2014 s'élève à la somme de 298 224,24 € et celui des recettes à celle de 447 528,35 € soit un excédent de 149 304,11 €.

Nombre de conseillers

-000-

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à la somme de 173 491,52 € et les recettes à celle de 215 473,86 € soit un excédent de 41 982,34 €.

en exercice: 11

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire cède la présidence à Mr Jean-Jacques LE BRAS et quitte l'assemblée. Soumis au vote, le compte administratif 2014 de la commune est approuvé à l'unanimité.

présents: 10

b) Lotissement de Gouerven

votants: 11

Mr Régis FEGAR présente le compte administratif du lotissement de Gouerven, article par article. La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 6 607,11 et la section d'investissement un déficit de 25 659,48 € dû aux travaux réalisés au cours de l'exercice, au remboursement de l'avance faite par la communauté de communes et à l'absence de ventes de terrains sur l'exercice 2014.

Date de convocation :

26/03/2015

c) Lotissement de Kerilis

Mr Régis FEGAR présente le compte administratif du lotissement de Kerilis, article par article. L'exercice 2014 se solde par un excédent de fonctionnement de 24 026,82 € et un déficit d'investissement de 15 509,94 €.

Date de publication et d'affichage:

27/04/2015

Après la vente de l'ensemble des lots des deux lotissements, le remboursement de la dette et l'achèvement complet des travaux, les résultats constatés (déficit pour un lotissement et excédent pour l'autre) feront l'objet d'un versement au budget communal pour le lotissement excédentaire et d'une subvention de la commune au lotissement déficitaire.

Délibération n° 04/2015

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire cède la présidence à Mr Jean-Jacques LE BRAS et quitte l'assemblée. Soumis au vote, les comptes administratifs 2014 de la commune et des lotissements sont approuvés à l'unanimité.

OBJET:

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**COMPTES** Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

**ADMINISTRATIFS** 

2014

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<u>DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE</u> COMMUNE DE <u>GOULVEN</u>

EXTRAIT

Mairie 29890 GOULVEN DU REG

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** 

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015** 

Tel : 02.98.83.40.69 Fax : 02.98.83.56.29 L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

Envoyé en préfecture le 27/04/2015 Reçu en préfecture le 27/04/2015

ID: 029-212900641-20150331-05\_2015-DE

Affiché le

Yves ILIOU, Maire.

mairie.goulven@wanadoo.fr

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

<u>ETAIT ABSENTE EXCUSÉE</u>: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie DESTOUR)

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Date de convocation : 26/03/2015

Mr Yves ILIOU fait savoir au Conseil que les comptes de gestion tenus par le comptable du Trésor sont identiques aux comptes administratifs du Maire tant pour la Commune que pour les lotissements de Gouerven et Kerilis. Soumis au vote, tous les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Date de publication et d'affichage : 27/04/2015

Délibération n° 05/2015

OBJET:

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN

**COMPTES DE GESTION 2014** 

3



Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-06\_2015-DE

## **DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**

COMMUNE DE GOULVEN

**EXTRAIT** 

Mairie 29890 GOULVEN

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de

Tel: 02.98.83.40.69

Fax: 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise

GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

DESTOUR)

Yves ILIOU, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11

Mr Yves ILIOU informe le Conseil de l'opportunité de supprimer quatre poteaux électriques implantés au bas de la route de Penity dans le cadre du chantier d'enfouissement de réseaux qui se déroule à Ty Poas. Le montant total des travaux est estimé à 98 600 € HT, soit 118 320 € TTC, le SDEF participant financièrement à hauteur de 85 700. Le coût restant à charge pour la commune s'élèverait donc à 1200 € pour l'éclairage public et à 11 700 € pour les réseaux de télécommunications (génie civil). A l'unanimité les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour signer l'avenant à la convention financière signée le 23 février dernier avec le SDEF.

Date de convocation : 26/03/2015

Date de publication et d'affichage : 27/04/2015

Délibération n° 06/2015

OBJET :

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

AVENANT EFFACEMENT DES RÉSEAUX BP, EP et CE route de Penity



Envoyé en préfecture le 27/04/2015

Reçu en préfecture le 27/04/2015

Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-07\_2015-DE

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE** 

**COMMUNE DE GOULVEN** 

**EXTRAIT** 

Mairie 29890 GOULVEN

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015

\_\_\_

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

Tel: 02.98.83.40.69

Yves ILIOU, Maire.

Fax: 02.98.83.56.29 mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise

BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

DESTOUR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11

Mr Yves ILIOU informe le Conseil d'une décision gouvernementale par laquelle un fonds de soutien aux rythmes scolaires est instauré pour faire suite au fonds d'amorçage. A l'unanimité les membres du conseil décident de solliciter l'attribution de ce fonds de

Date de convocation : 26/03/2015

soutien qui s'élève à la somme de 50 €.

Date de publication et d'affichage : 27/04/2015

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

Délibération n° 07/2015

OBJET:

FONDS DE SOUTIEN AUX RYTHMES SCOLAIRES

<u>DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE</u> <u>COMMUNE DE GOULVEN</u>

\_

Mairie 29890 GOULVEN

Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-08\_2015-DE

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE** 

**COMMUNE DE GOULVEN** 

**EXTRAIT** 

Mairie 29890 GOULVEN

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015** 

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

Tel: 02.98.83.40.69

Yves ILIOU, Maire.

Fax: 02.98.83.56.29 mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise

BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

Mr Yves ILIOU rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 est de

DESTOUR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11

149 304,11 € et celui de la section d'investissement de 41 982,34 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'affecter la somme de 100 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de conserver celle de 49 304,11 € au chapitre 002 de la section

Date de convocation :

26/03/2015

Date de publication et d'affichage:

27/04/2015

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU, Maire de GOULVEN

de fonctionnement.

Délibération n° 08/2015

OBJET:

**AFFECTATION DU RÉSULTAT** 



**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE** 

**COMMUNE DE GOULVEN EXTRAIT** 

**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** 

Mairie 29890 GOULVEN **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015** 

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

Envoyé en préfecture le 27/04/2015 Reçu en préfecture le 27/04/2015

ID: 029-212900641-20150331-09\_2015-DE

Affiché le

Yves ILIOU, Maire. Tel: 02.98.83.40.69

Fax: 02.98.83.56.29 ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis mairie.goulven@wanadoo.fr FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise

BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie -000-

**DESTOUR)** 

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT Nombre de conseillers

en exercice: 11

présents: 10 votants: 11

Mr Régis FEGAR informe le Conseil que compte-tenu de la revalorisation des bases des taxes locales, le produit assuré est de 153 563 €. La commission des finances propose une augmentation uniforme de 1%, ce qui porterait à 155 070 le produit des taxes nécessaire à

l'équilibre du budget, soit :

Date de convocation :

Taxe d'habitation 14,22%

26/03/2015

Taxe sur le foncier bâti : 17.73 % Taxe sur le foncier non bâti : 40,68 %

Soumis au vote, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'appliquer une hausse

uniforme des taux de 1%.

Date de publication et

d'affichage: 27/04/2015

Délibération n° 09/2015

OBJET:

**TAUX DES TAXES LOCALES** 2015

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE** 

**COMMUNE DE GOULVEN** 

**EXTRAIT** 

Reçu en préfecture le 27/04/2015

Envoyé en préfecture le 27/04/2015

Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-10\_2015-DE

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mairie 29890 GOULVEN

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015** 

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M.

Tel: 02.98.83.40.69 Fax: 02.98.83.56.29 Yves ILIOU, Maire.

mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

**DESTOUR)** 

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Date de convocation : 26/03/2015

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour donner pouvoir au Maire afin qu'il fixe chaque année le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. A l'unanimité, les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour fixer le montant annuel de la redevance qui est calculée à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement. Il est également fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie par décret et indication du ministère de l'écologie.

Date de publication et d'affichage: 27/04/2015

> POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN

Délibération n° 10/2015

**OBJET:** 

REDEVANCE D'OCCUPATION **DU DOMAINE PUBLIC** électricité



Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-11\_2015-DE

<u>DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE</u>

**COMMUNE DE GOULVEN** 

<u>N</u> EXTRAIT

Mairie 29890 GOULVEN

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\_\_\_\_

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

Tel: 02.98.83.40.69

Fax: 02.98.83.56.29 mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

<u>ETAIT ABSENTE EXCUSÉE</u>: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie DESTOUR)

•

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers en exercice : 11

présents: 10 votants: 11

Mr Régis FEGAR rappelle qu'à la demande de l'ATSEM qui s'occupe des enfants après le repas de midi et à la garderie périscolaire, la Commune avait adhéré à la bibliothèque de Plouider pour l'année scolaire 2013-2014. Le montant de l'abonnement à l'association était de 15 €, mais considérant qu'il s'agissait d'un abonnement collectif, le conseil municipal de Goulven avait décidé d'accorder une subvention de 80 €. Lors de sa séance du 20 novembre 2014, le conseil municipal de Plouider a fixé à 100€ le montant de l'adhésion de la commune de Goulven à la médiathèque pour l'année scolaire 2014-2015. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent, à l'unanimité, pouvoir au Maire pour signer la convention d'emprunt de livres par l'école de Goulven pour l'année scolaire 2014-2015.

Date de convocation : 26/03/2015

Date de publication et d'affichage : 27/04/2015

Délibération n° 11/2015

OBJET:

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN

COTISATION A LA MÉDIATHÈQUE DE PLOUIDER

7



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le

ID: 029-212900641-20150331-12\_2015-DE

## **DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**

COMMUNE DE GOULVEN

**EXTRAIT** 

Mairie 29890 GOULVEN

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

Tel: 02.98.83.40.69 Fax: 02.98.83.56.29 mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT. Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie **DESTOUR)** 

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers en exercice: 11 présents : 10 votants: 11

Mr le Maire donne la parole à Mr Régis FEGAR qui donne lecture article par article du projet de budget primitif 2015.

Date de convocation:

Mr Gilles LE DROFF présente les conclusions de l'analyse financière réalisée par le trésorier de la Commune. Mr Régis FEGAR précise que la baisse des dotations de l'Etat représente une perte de 7 000€ par an à compter de 2015 alors que par ailleurs le coût des activités scolaires (TAP) imposées par l'Etat est également évalué à 7 000 € par an.

Concernant le programme « aire d'hébergement » de la section d'investissement, le Conseil décide de ne pas reprendre les restes à réaliser de l'année 2014.

Date de publication et d'affichage: 27/04/2015

26/03/2015

La section de fonctionnement et équilibrée à la somme de 430 000 €. d'investissement, les dépenses et recettes sont équilibrées à la somme de 560 000 €. Soumis au vote le projet de budget 2015 est adopté à l'unanimité.

## Loyers des logements communaux

Délibération n° 12/2015

OBJET:

COMMUNE

**BUDGET PRIMITIF 2015** 

Mr Gilles LE DROFF évoque le cas des locataires de logements communaux victimes de leur fidélité. En effet le montant des loyers augmentant chaque année selon l'évolution de l'indice de révision fixé par l'INSEE, les locataires en place depuis plusieurs années se trouvent pénalisés. Après en avoir délibéré et afin de se rapprocher des prix du marché, les membres du Conseil décident à l'unanimité de ramener à 350 € le montant des loyers qui sont actuellement supérieurs à ce seuil. Cette décision s'appliquera à compter du 1er mai 2015.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le

Reçu en prefecture le 27/04/2015

<u>DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE</u>

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT

ID: 029-212900641-20150331-13\_2015-DE

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2015

\_\_\_

L'an deux mille quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

Tel: 02.98.83.40.69 Fax: 02.98.83.56.29 mairie.goulven@wanadoo.fr

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM Yves ILIOU, Maire; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, conseillers municipaux.

-000-

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE: Mme Marie-Josée ROSEC (procuration donnée à Mme Anne-Marie

DESTOUR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Nombre de conseillers

en exercice: 11 présents: 10 votants: 11

Lotissement de Gouerven

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article du projet de budget primitif 2015 du lotissement de Gouerven. Il est équilibré à la somme de 67 974 € en section de fonctionnement dont 17 000 € représentant des dépenses réelles et 50 974 € des recettes réelles et à celle de 44 366 € en section d'investissement.

Date de convocation : 26/03/2015

Lotissement de Kerilis

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article du projet de budget primitif 2015 du lotissement de Kerilis. Il est équilibré à la somme de 46 170 € en section de fonctionnement dont 4 000 € représentant des dépenses réelles et 18 144 € des recettes réelles et à celle de 21 216 € en section d'investissement.

Date de publication et d'affichage : 27/04/2015

Soumis au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité les budgets primitifs 2015 des lotissements de Gouerven et Kerilis tels qu'ils ont été présentés.

Délibération n° 13/2015

**OBJET:** 

BUDGETS 2015 LOTISSEMENTS GOUERVEN ET KERILIS

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME, Yves ILIOU, Maire de GOULVEN

